

A M. le président W. H. Moore, député,
et aux membres du
Comité de la banque et du commerce,
Chambre des communes du Canada.

Monsieur le président, honorables messieurs,

Ce mémoire vous est soumis au nom de la *Canadian Retail Federation* que j'ai l'honneur de représenter.

Par l'entremise de ses membres proprement dits et des associations commerciales qui lui sont affiliées, la *Canadian Retail Federation* représente tous les genres d'entreprise de détail, depuis le petit magasin indépendant jusqu'aux grands magasins à rayons ou à chaîne du Canada.

Comme vous le savez sans doute, le Canada ne compte pas moins de 125,000 magasins de détail. Ces établissements emploient plus de 600,000 personnes, et il est juste de dire qu'avec les familles des employés de magasins de détail, environ 1,500,000 Canadiens comptent sur les affaires du commerce de détail pour gagner leur vie.

En outre, des milliers de manufacturiers canadiens, petits et gros, comptent sur l'esprit d'entreprise et la capacité des détaillants pour faire distribuer leurs produits.

Dans toutes vos circonscriptions, les marchands détaillants sont propriétaires ou locataires des biens immobiliers les plus précieux; comptent parmi les contribuables les plus importants en ce qui concerne les impôts locaux et fédéraux; patronnent toutes les bonnes causes; et prennent une part active à la chose publique. Bref, ils s'efforcent d'être de bons citoyens.

Je dois ajouter que la *Canadian Retail Federation* n'est pas une société politique. Nous avons parmi nos membres des adhérents de tous les partis. Nous partageons avec les Canadiens de toutes les classes de la société le désir de voir continuer la prospérité actuelle, l'opinion que l'on peut avec sécurité nous laisser libres de mener nos propres affaires, l'espoir de voir subsister l'entreprise privée et le dévouement à la liberté que nos pères ont établi en ce pays.

J'ai déjà fait remarquer que le commerce de détail canadien fournit de l'emploi à quelque 600,000 personnes et qu'un beaucoup plus grand nombre encore lui doivent leurs moyens d'existence. Comme tous nos concitoyens, nous avons le plus vif intérêt à ce que tout le monde puisse trouver du travail après la guerre. Nous consacrerons pour notre part des millions de dollars à des œuvres de rétablissement de toutes sortes, le jour où nous disposerons de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires. Il nous a été impossible, au cours des dernières années, de garder nos immeubles dans le meilleur état qui soit ni de les rendre aussi modernes que nous l'aurions voulu. Nous avons besoin de nouveaux systèmes d'éclairage, de nouveaux appareils d'étalage, de nouveaux camions et appareils de manutention, de nouvelles devantures et, dans bien des cas, de nouveaux magasins. La réalisation de toutes ces améliorations donnera du travail à des milliers d'ouvriers dans plusieurs industries et pendant un certain nombre d'années. Mais le fait que le maintien général de l'emploi, dans nos grandes industries manufacturières et agricoles, dépendra dans une très large mesure de l'habileté et de l'efficacité avec lesquelles les marchandises seront distribuées aux comptoirs de détail du pays, est encore plus important.

Nous envisageons la revision de la Loi des banques comme une mesure qui contribuera au maintien de l'emploi pour tous et d'un niveau satisfaisant de revenu national.